

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DU MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2019**

**Présents :** MMS SONREL VILLAUME GESQUIERE PYTHON RIVET GREGOIRE  
 GRUCKER ALLALA CITE DARGENT ERASIMUS  
 MMES JAY-BEGIN OHNET CHERY-GAUDRON SAINT-DIZIER LEROY SENN  
 AUBURTIN BLOUET

**Excusé(e)s et représenté(e)s :**

Mr DUJARDIN représenté par Mr SONREL  
 Mme GEANT représentée par Mme JAY-BEGIN  
 Mme GRUNFELDER représentée par Mme CHERY-GAUDRON  
 Mme ANCELIN représentée par Mme OHNET

Le conseil Municipal se déroule Espace Nelson Mandela au centre de l'exposition sur Jean Moulin mise à disposition par les médaillés militaires.

Félicitations aux agents espaces verts pour le fleurissement et l'attribution d'une deuxième fleur.

Validation du dernier compte-rendu du CM à l'unanimité.

**1) FINANCES (Sylvie Chéry – Gaudron)**

**Tarifs chalet à Bussang**

Le taux d'occupation du chalet est satisfaisant sur l'année et la fin d'année avec des réservations prévues.

Des achats d'investissement peuvent être réalisés en raison de la situation financière satisfaisante.

La commission propose à l'unanimité, d'augmenter légèrement les tarifs des pensions et demi-pension avec une proportion plus importante pour les 1/2 pension puisque les charges sont les mêmes qu'en pension. Aucune augmentation sur la gestion libre afin de rester cohérent avec les locations similaires.

Le loyer de l'appartement sera augmenté à la date anniversaire du bail en fonction de l'indice INSEE du 3<sup>ème</sup> trimestre. Les charges passent de 12 à 13 euros.

<b>Tarifs par personne</b>	Pension complète adulte	43.50 €
	Pension complète Enfant -12 ans	33.00 €
	1/2 pension adulte	35.00 €
	1/2 pension enfant -12 ans	26.00 €
	Repas adulte	14.40 €
	Repas enfants -12 ans	10.20 €
	Gestion libre we	22.00 €
	Gestion libre jour/ nuitée nette	14.50 €
<b>Gratuité pour les enfants de moins de 2 ans</b>		

Apéritif	2.70 €
Punch en litre	15.50 €
Whisky - Amer	3.00 €
Jus de fruits	2.50 €
Vin rouge - rosé	10.00 €
Vin supérieur	13.50 €
Vin blanc	12.00 €
Vin pichet 75 cl	5.80 €
Bière 75 cl	5.80 €
Crémant	14.00 €
Grand café, infusion, thé	1.40 €
Petit café	1.20 €
Location draps	5.50 €
Carte postale	1.70 €

Les tarifs sont adoptés à l'unanimité.

### **Subventions de fonctionnement- Annexe 1**

**En 2018**, 3 Associations n'ont pas perçu leur subvention, 2 n'ont plus ou pas de Président et une n'a pas fourni les derniers bilans financiers et moraux, ni le compte rendu de la dernière AG.

**En 2019**, deux associations nous ont sollicités et ont été refusées. Il s'agit d'associations qui n'œuvrent pas sur notre territoire.

Plusieurs propositions sont étudiées par la commission des finances qui recommande à l'unanimité, d'augmenter les subventions pour certaines associations caritatives, sportives et culturelles.

On note la disparition de 2 associations dont une patriotique. Deux associations ne bénéficieront pas de la subvention en 2019 puisqu'une n'a plus de Président et la seconde n'a plus aucune activité sur notre territoire.

En raison des actes d'incivilité dont font preuve quelques joueurs du club ES Charmois durant les matchs, la pérennité de celui-ci pourrait être menacée. Pour inciter chacun à prendre ses responsabilités et parce que de telles attitudes donnent une mauvaise image de notre territoire, la subvention pour le club sera versée en deux parties. La moitié dès à présent et le second versement est conditionné à un bilan qui devra être présenté en fin de saison (Juin 2020).

<b>Subventions de fonctionnement aux Associations 2019</b>			
	2017	2018	2019
Bibliothèque SNCF	5 000.00 €	5 000.00 €	5 000.00 €
Omnisport ACBD	27 500.00 €	27 500.00 €	28 500.00 €
Secours Catholique	440.00 €	450.00 €	460.00 €
Entraide Protestante	440.00 €	450.00 €	460.00 €
ADMR	400.00 €	400.00 €	460.00 €
Soutien Handicapés	400.00 €	400.00 €	460.00 €
Parents d'élèves FCPE	400.00 €	400.00 €	410.00 €
Autrement	400.00 €	400.00 €	460.00 €
Restos du Cœur	440.00 €	450.00 €	460.00 €
Association des Locataires ICF	400.00 €	400.00 €	410.00 €
Don du Sang	720.00 €	720.00 €	720.00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	3 360.00 €	3 360.00 €	3 450.00 €
Ecole des Jeunes Sapeurs-Pompiers	890.00 €	890.00 €	950.00 €
CGT-CSF 2* 625€	1 250.00 €	1 250.00 €	1 270.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 540.00 €</b>	<b>9 570.00 €</b>	<b>9 970.00 €</b>
ES Charmois-Damelevières	730.00 €	730.00 €	365.00 €
Club automobile Blainville/Damelevières	730.00 €	730.00 €	730.00 €
Ecurie du Saulcy	730.00 €	730.00 €	760.00 €
La Blainvilloise	730.00 €	730.00 €	- €
Damelevières Gym	730.00 €	730.00 €	760.00 €
Aïkido	730.00 €	730.00 €	760.00 €
Découverte multisport Blainville Damelevières	310.00 €	310.00 €	330.00 €
Expression Danse	310.00 €	310.00 €	330.00 €
Danse Kalinkart	310.00 €	310.00 €	330.00 €
UNSS	730.00 €	730.00 €	730.00 €
Ecole de Judo	1 600.00 €	1 600.00 €	1 650.00 €
Macadam Cow boy	1 200.00 €	3 000.00 €	3 100.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 840.00 €</b>	<b>10 640.00 €</b>	<b>9 845.00 €</b>
MFC	3 300.00 €	3 300.00 €	3 320.00 €
DAMJ	5 250.00 €	5 250.00 €	5 400.00 €
CSF Alphabétisation	400.00 €	400.00 €	460.00 €
Les Libellules	2 650.00 €	2 650.00 €	2 700.00 €
Club Bon Accueil	655.00 €	655.00 €	655.00 €
Club Vitalité	655.00 €	655.00 €	655.00 €
Club Dam'Loisirs	655.00 €	655.00 €	655.00 €
APAFS	140.00 €	140.00 €	150.00 €
Amitié partage	140.00 €	140.00 €	150.00 €
Amitié Marocaine	140.00 €	140.00 €	150.00 €
Les orphelins du TOGO	140.00 €	140.00 €	150.00 €
FGRCF	140.00 €	140.00 €	150.00 €
Tricot'on Préma		140.00 €	- €
Natura Passion	310.00 €	310.00 €	330.00 €
La Colombe	310.00 €	310.00 €	- €
Carache Lunévilloise	310.00 €	310.00 €	330.00 €
Cercle Philatélique	230.00 €	230.00 €	235.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>15 425.00 €</b>	<b>15 565.00 €</b>	<b>15 490.00 €</b>
ACPG - AMC- FNACA - FNDIRP - Médailleurs Militaires - Association porte Drapeaux - Fondation Mémoire Déportation 54	7 assoc 210.00 €	7 assoc 210.00 €	6 assoc 220.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 470.00 €</b>	<b>1 470.00 €</b>	<b>1 320.00 €</b>
<b>TOTAL SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT</b>	<b>67 775.00 €</b>	<b>69 745.00 €</b>	<b>70 125.00 €</b>

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

## **2) Rapport de gestion de Xdémat (Christophe Sonrel)**

Xdémat est une société publique qui a pour objet le traitement et dématérialisation des documents. La commune est actionnaire. Le rapport est présenté à l'ensemble du Conseil. Le rapport est adopté à l'unanimité.

## **3) Avancement de grade (Christophe Sonrel)**

8 postes sont concernés par ces avancements liés à l'ancienneté.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

## **4) Convention tarifs sociaux périscolaires (Christophe Sonrel)**

Pour les familles dont le QF est inférieur à 1000 €, les communes du SIS prendront en charge le montant compris entre 3 € (1 € des familles et 2 € de l'État) et 3.73 € pour les enfants de leurs communes. Une convention sera signée avec les communes qui sont d'accord.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

## **5) Défense incendie (Luc Gesquière)**

Depuis 2019, ce ne sont plus les pompiers qui vérifient les poteaux incendie et les réserves incendie.

Cette vérification sera faite en régie par la commune de Damelevières, tous les trois ans.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

## **6) Urbanisme (Christophe Sonrel – Olivier Villaume)**

### **Achats de terrains**

**Terrain rue du 13 Septembre** - parcelle AS 609 - sur une surface de 1318 m<sup>2</sup>, et une valeur de 4500 € pour d'éventuels travaux liés aux inondations.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

### **Rue du grand pré**

Il s'agit d'une bande de terrain de 7 m sur la longueur de la propriété pour créer des stationnements d'accessibilité à l'école et l'éventuel de l'aménagement du carrefour.

La négociation est en cours avec le gérant de la SCI qui aménage le quartier.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le maire à négocier l'achat de ce terrain.

### **Sécurisation sur la route de Blainville**

Malgré la mise en place d'un radar pédagogique et le tracé régulier des places de parking sur la voirie, il est nécessaire de travailler encore pour réduire la vitesse, sécuriser les piétons et améliorer la qualité d'entrée de ville. Un rendez-vous est programmé avec le Bureau d'Etudes BEREST fin octobre pour travailler sur un projet par phase.

### **Rue Sainte Libaire**

Une convention avec le SIE doit être signée pour rénover la rue tout en la sécurisant. La gestion des travaux sera sans doute compliquée parce que la route est étroite.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec le SIE pour lancer l'appel d'offres et le recrutement du bureau d'études, pour ensuite présenter le projet aux riverains.

### **Sorbiers**

Les travaux démarrent : trottoirs et voiries pour une période jusqu'en Octobre.

## **7) Informations et questions diverses**

### **ENFANCE ET JEUNESSE (Brigitte Jay)**

**Un bilan de l'été** très positif sur l'ensemble des structures avec des effectifs importants d'enfants et de jeunes présents. Beaucoup de liens ont été effectués entre les structures, la résidence autonomie, les associations.

Les équipes d'animation et de Direction sont dynamiques et poursuivent des projets intéressants pour la rentrée et les vacances à venir.

**Le projet MILD et CA** (CCAS – Foyer des jeunes) subventionné par l'État va permettre de développer des actions de prévention avec des partenaires institutionnels et associatifs.

**Fermeture des vacances de Noël** : comme les autres années nous proposons que les structures soient fermées la semaine de Noël, première semaine des vacances, pour que les enfants puissent se reposer. **Les PL et le FDJ seront fermés du 23 décembre au 29 décembre au soir.**

En nous informant, nous avons appris que la crèche (CC3M) sera fermée sans concertation du 24/12 au 02/01/2020. Nous essayerons de nous concerter l'an prochain pour faciliter les choses pour les familles qui ont des enfants qui sont accueillis dans plusieurs structures.

### **Affaires judiciaires**

**Occupation illégale de terrain Route de Landécourt** : la famille est condamnée à dédommager la commune à hauteur de 1200€ et à remettre le terrain en état.

**Demande par un riverain de l'annulation d'un arrêté fermant la circulation d'une partie de la rue Pasteur** : Le plaignant doit indemniser la commune à hauteur de 1500 €. Il reste à la charge de la commune pour 1500 € pour une affaire qui n'avait pas lieu d'être.

### **Question de l'opposition**

#### **Funérarium / Chambre funéraire.**

Avancée des travaux : beaucoup de retard en raison de deux sociétés (miroiterie - plâtrerie et carrelages), les pénalités de retard prévues au CCAP seront appliquées.

Le budget annexe sera présenté en fin d'année. La plus grosse charge concerne le remboursement de l'emprunt.

Le Maire  
Christophe SONREL